



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 avril 2016

DELIBERATION N° 64/ 4/2016 : EXERCICE 2016 - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille seize, le mardi 26 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 avril 2016.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON.

Absents ayant donné pouvoir : 14

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Thierry DEVILLE, Alain ABADIE à Didier CLAMENS, Anne ALASSANE à Monique VALAT, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Pierre BONNEFOUS à Aline CASTILLO, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Alain CRIVELLA à Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Sophie LARAN à Aurore KOTHE, Laurence PAGES à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Francis LABRUYERE, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Décision Modificative n°1 (DM1) est un document d'ajustement budgétaire du Budget 2016 permettant d'intégrer des arbitrages postérieurs à sa validation.

Cette DM retrace pour l'essentiel les principaux mouvements suivants :

En section de fonctionnement :

- Une subvention au bénéfice de l'association Montaulab d'un montant de 9 000 € financé par redéploiement de crédit à l'intérieur du même chapitre.
- L'augmentation du virement budgétaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 175 000 € afin de financer les travaux de reconstruction du bâtiment détruit rétrocedé dans le cadre de la résiliation de la concession d'aménagement de la ZAC Bas Pays.
- Cette dépense est financée par l'enregistrement en recette de fonctionnement de l'indemnisation d'assurance prévue pour ce sinistre.

En section d'investissement :

- La section d'investissement reprend essentiellement les inscriptions budgétaires équilibrées en dépenses-recettes en accord avec la Direction Générale des Finances Publiques et le Trésorier Municipal à hauteur de 16 631 831 € pour ajuster la nomenclature comptable de l'ensemble des participations et avances versées par le Budget Principal du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à la Société Publique Locale d'Aménagement Montauban Trois Rivières de 2005 à 2016 dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement relative à la ZAC Bas Pays.
- Ces écritures de régularisation donnent droit à la récupération d'un montant de FCTVA de l'ordre de 1 185 648 € et permettent ainsi de réduire d'autant l'inscription budgétaire allouée à l'emprunt d'équilibre du budget principal.

Ainsi, le présent projet de DM n°1 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

DECISION MODIFICATIVE 2016

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL		70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES		73	IMPOTS ET TAXES	
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
		66	CHARGES FINANCIERES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	175 000
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement		0		Total Recettes Réelles Fonctionnement	
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	175 000			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0
		Total Dépenses Ordre Fonctionnement		175 000		Total Recettes Ordre Fonctionnement	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		175 000		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		175 000

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-1 155 648
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 185 648
		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	205 000			
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0			
	Total Dépenses Réelles Investissement		205 000		Total Recettes Réelles Investissement		30 000
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	16 631 813	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0
					041	OPERATIONS PATRIMONIALES	16 631 813
				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	175 000	
Total Dépenses Ordre Investissement		16 631 813		Total Recettes Ordre Investissement		16 806 813	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		16 836 813		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		16 836 813	

TOTAL DEPENSES	17 011 813	TOTAL RECETTES	17 011 813
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le budget 2016 du Budget Principal s'établit donc ainsi (les sommes étant équilibrées en dépenses et recettes) :

	Budget Primitif	DM N°1	TOTAL
FONCTIONNEMENT	49 464 638,00	175 000,00	49 639 638,00
INVESTISSEMENT	28 450 992,00	16 836 813,00	45 287 805,00

Vu la délibération n°214 du 17 décembre 2015 portant « Exercice 2016 – Vote du budget primitif budget principal M 14 »,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 19 avril 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver cette Décision Modificative n°1 au Budget Principal.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver cette Décision Modificative n°1 au Budget Principal.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

28 AVR. 2016

De sa publication le :

28 AVR. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 avril 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

